



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale  
de la mer Méditerranée  
Service Réglementation/Contrôles**

**Arrêté n° 271**

**complétant la liste des couples armateurs navires autorisés à pêcher dans  
les eaux du cœur marin du Parc national de Port-Cros autour des îles et îlots  
de Port-Cros pour l'année 2025**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

VU le règlement (CE) n° 1967/2006 du Conseil du 21 décembre 2006 modifié (notamment l'article 13 alinéa 1), concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée et modifiant le règlement (CEE) n° 2847/93 et abrogeant le règlement (CE) n° 1626/94 ;

VU le règlement d'exécution (UE) n° 404/2011 de la Commission du 8 avril 2011 modifié portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;

VU le règlement (UE) n° 2023/2842 du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023 modifiant le règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil et modifiant les règlements (CE) n° 1967/2006 et (CE) n° 1005/2008 du Conseil et les règlements (UE) 2016/1139, (UE) 2017/2403 et (UE) 2019/473 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contrôle des pêches ;

VU le livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des Directions Interrégionales de la Mer ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013354-0001 du 20 décembre 2013 portant réglementation de la pêche maritime professionnelle dans les eaux du cœur marin du Parc national de Port-Cros autour des îles et îlots de Port Cros ;

VU l'arrêté préfectoral n° R93-2025-01-20-00021 du 20 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LENORMAND, Directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

VU l'arrêté n° 137 du 10 mars 2025 établissant la liste des couples armateurs navires autorisés à pêcher dans les eaux du cœur marin du Parc national de Port-Cros autour des îles et îlots de Port-Cros pour l'année 2025 ;

VU les demandes formulées par les intéressés ;

SUR proposition du directeur du parc national de Port Cros ;

.../...

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

La liste des couples armateurs/navires autorisés à pêcher dans les eaux du cœur marin du Parc national de Port-Cros autour de l'île de Port-Cros et de ses îlots tel que défini à l'arrêté préfectoral n°2013354-0001 du 20 décembre 2013 est complétée comme suit pour l'année 2025 (1).

ARMATEUR			NAVIRE			
NOM	PRENOM	MATRICULE	NOM	QA M	IMMAT	L (en m)
GUERIN	Benoît	20145364	ALICE ET ALESSIO	TL	827739	6,6
ZADEYAN	Sébastien	20124858	DANY	TL	268442	9,98

### ARTICLE 2

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa notification, soit par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, soit par recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. La juridiction administrative peut être saisie par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site <https://www.telerecours.fr>

En cas de recours gracieux l'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être déférée devant la juridiction administrative dans les deux mois suivants.

### ARTICLE 3

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée, le directeur départemental des territoires et de la mer du Var, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application et de la diffusion du présent arrêté.

Marseille, le 06 mai 2025

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur interrégional  
de la mer Méditerranée  
**Christophe LENORMAND**

1) Cette liste peut être consultée au siège de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée 16, rue Antoine Zattara 13003 Marseille ainsi que sur le site internet [www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

#### Diffusion :

PNPC  
CDPMEM 83  
DDTM/DML 83 pour servir les Prud'homies concernées

#### Copies/

**RAA DIRM**  
CNSP Etel  
Dossier RC